



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## vaccinations

Question écrite n° 77220

### Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la problématique de l'accès à la vaccination. Chaque année dans le monde, les campagnes de vaccination contribuent à éviter environ 2,5 millions de décès, des millions de maladies invalidantes ainsi que divers handicaps. Pourtant, selon l'Unicef, un enfant sur cinq n'aurait pas accès aux vaccins dont il a besoin, et 1,5 million d'enfants de moins de cinq ans mourraient chaque année de maladies pouvant être évitées. L'accès à plusieurs vaccins, notamment parmi les plus récents, reste en effet très inégal en fonction du niveau de richesses du pays et de ses habitants. À titre d'exemple, le vaccin antirotavirus, mis au point en 2012 et permettant de lutter contre des maladies diarrhéiques causant chaque année la mort de 760 000 enfants en dessous de cinq ans, n'est aujourd'hui disponible qu'auprès de 11 % de la population. Les pays dits « du Sud », notamment en Afrique, bénéficient ainsi d'une couverture vaccinale particulièrement défailante. Or, selon le site internet « Euractiv.fr », plusieurs études démontreraient aujourd'hui qu'une intensification des campagnes de vaccination fondées sur des traitements existant à travers les soixante-douze pays les plus défavorisés permettrait d'ici l'année 2020 de sauver 6,4 millions de vies. Ce faisant, il serait possible d'économiser 6,2 milliards de dollars de coûts de traitement (ce qui équivaut à une somme 4,5 milliards d'euros), ainsi que 145 milliards de dollars directement engendrés par les pertes de productivité dans les pays concernés (105 milliards d'euros). Alors même que dans notre pays le sujet de la vaccination fait débat et suscite parfois de la méfiance, il souhaite réaffirmer le caractère essentiel et vital du vaccin et il attire son attention sur la nécessité pour la France de contribuer activement aux campagnes de vaccination lancées à travers le monde.

### Texte de la réponse

L'appui à la vaccination occupe une place importante dans la politique de coopération en santé de la France. Par son action de prévention sur la santé des populations, la vaccination est l'un des investissements les plus efficaces pour réduire la pauvreté et prévenir des coûts économiques et sociaux à plus long terme dans les pays en développement. La France fait partie des tout premiers donateurs de Gavi, l'Alliance du vaccin. Elle soutient la stratégie de l'Alliance et en particulier le renforcement des programmes de Gavi sur les 22 pays d'Afrique francophone. Depuis sa création en 2000, Gavi a obtenu des résultats remarquables : 500 millions d'enfants ont pu être vaccinés et 7 millions de décès ont pu être évités dans les 73 pays les plus pauvres du monde. Quatrième bailleur souverain de Gavi en 2011-2015, la France maintient un haut niveau d'engagement sur la période 2016-2020. Lors de la conférence des donateurs, le 27 janvier 2015 à Berlin, la France a annoncé, en parallèle d'un décaissement de 365M€ sur la période 2016-2020 au titre de ses engagements dans la Facilité internationale de financement pour la vaccination (IFFIm), un nouvel engagement de 150M€ ainsi qu'une initiative pilote de 100M€ en partenariat avec l'Agence française de développement (AFD), Gavi et la Fondation Bill & Melinda Gates. Cet accord de financement tripartite, signé le 25 juin 2015, est destiné à accroître la couverture vaccinale dans six pays francophones de la zone sahélienne (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad) en facilitant l'introduction de nouveaux vaccins, le renouvellement des programmes existants et le renforcement des systèmes de santé.

## Données clés

**Auteur** : [M. Hervé Féron](#)

**Circonscription** : Meurthe-et-Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 77220

**Rubrique** : Santé

**Ministère interrogé** : Affaires sociales, santé et droits des femmes

**Ministère attributaire** : Affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [31 mars 2015](#), page 2411

**Réponse publiée au JO le** : [1er décembre 2015](#), page 9543